Image not found or type unknown

Crédit auto et défaut de conseil pour l'assurance de ce crédit

Par **JVJV**, le **28/08/2021** à **09:10**

En octobre 2015, j'ai souscrit avec mon mari un crédit auto d'une durée de 72 mois. Le 03/08/2017, mon mari vient subitement à décéder d'un AVC. L'assurance souscrite pour le décès était malheureusement qu'à mon nom.

Depuis, je me bats pour régler mensuellement ce crédit et mensuellement j'ai des découverts et des frais. Est-ce que je peux invoquer l'absence de conseil et demander un "geste commercial"... il me reste 3 mensualités mais depuis la mort de mon mari, les frais bancaires sont énormes + de 2000 €.

Par **Marck.ESP**, le **28/08/2021** à **09:31**

B O N J O U R (Ce site souhaite rester d'une grande convivialité, c'est pourquoi il demande que les formules de politesse soient respectées). Merci

[quote]
L'assurance souscrite pour le décès était malheureusement qu'à mon nom.

[/quote]
Cela est fréquent, en fonction de la différence d'âge ou de l'état de santé, qui influent sur le prix.

Pour vous répondre il faudrait connaître parfaitement le dossier.

En revanche, un courrier adressé à la direction des relations clientèle de la banque, pourrait vous permettre de détailler les frais que vousn jugez injustifiés et solliciter une remise.

Par **Chaber**, le **28/08/2021** à **09:40**

Bonjour

[quote]
En octobre 2015, j'ai souscrit avec mon mari un crédit auto d'une durée de 72 mois. Le

03/08/2017, mon mari vient subitement à décéder d'un AVC. L'assurance souscrite pour le décès était malheureusement qu'à mon nom.

[/quote]
Il eût fallu réagir à l'époque et que votre mari souscrive également une assurance

Par **JVJV**, le **28/08/2021** à **09:41**

Bonjour,

Merci pour cette réponse et pour votre conseil que je vais appliquer.

Lorsque j'ai souscrit à ce crédit, je n'ai pas compris que l'assurance était uniquement à mon nom.

Par **JVJV**, le **28/08/2021** à **09:51**

Bonjour,

Merci pour votre réponse :

Il eût fallu réagir à l'époque et que votre mari souscrive également une assurance

En effet, à l'époque, j'ai demandé tout de suite à bénéficier de l'assurance décès et c'est là que j'appris que je n'étais pas assurée. À l'époque, ils m'ont accordé un report de 3 mois puis une augmentation du montant des remboursements mensuels pour rester toujours à la même date de fin de crédit... ce qui m'a obligé à cumuler les emplois, à prendre 2 crédits renouvelables et à avoir régulièrement des frais d'incidents de crédit ou de découvert.

Par **Marck.ESP**, le **28/08/2021** à **10:27**

Bonne chance alors, tenez nousd au courant...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés